



## BROCANTE 2024

Merci d'écrire lisiblement

1- Déclarant

Nom : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

N° de tél : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Arrivée à pied

Arrivée en voiture

Nature des marchandises vendues :

Cocher la case	Pièce d'identité fournie	N° d'enregistrement	Délivré le	Lieu
	CARTE D'IDENTITÉ			
	PASSEPORT			
	PERMIS DE CONDUIRE			
	TITRE DE SÉJOUR			

2- Engagement du déclarant

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration : (**Nom, prénom**) ....., certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L.310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code du commerce.

J'ai bien noté que les emplacements ne sont pas couverts et que l'alimentation électrique et le matériel (chaises, tables, tréteaux, etc...) ne sont pas fournis.

Je certifie sur l'honneur ne vendre que des objets personnels usagés à l'exclusion de tout objet acheté ou obtenu dans le but d'être vendu.

**J'approuve le règlement remis le jour de l'inscription**

**Signature précédée de "Lu et approuvé"**

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code du commerce).